



Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°23 – Avril 2021

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Agence postale : ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Mairie : ouverte dans le respect des règles sanitaires (masque obligatoire) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et samedi de 8h à 12h.

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

« Voilà maintenant plus d'un an que nous vivons au rythme de la pandémie de COVID19. Notre commune n'a heureusement pas été gravement touchée mais les conséquences sont importantes sur le plan économique comme sur le plan social. Nous devons sortir au plus vite des alternances entre confinement et déconfinement et la vaccination semble être aujourd'hui la seule solution. Nous espérons donc que la disponibilité des vaccins permettra rapidement de protéger notre population.

L'activité municipale se poursuit malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Le budget pour 2021 a été voté. La situation financière de la commune est très saine et permet d'envisager des projets pour 2021 et les années qui viennent. La gestion devra toutefois demeurer prudente car des dépenses imprévues peuvent toujours être nécessaires. C'est le cas pour notre église dont la charpente du clocher est très endommagée et va nécessiter une intervention spécialisée.

Le budget prévoit bien sûr comme chaque année des subventions pour nos associations. La reprise de leur activité est espérée la plus rapide possible mais la relance va sans doute être difficile. La commune apportera tout son soutien aux projets collectifs permettant de connaître de nouveau une vie sociale normale. C'est dans cet esprit que la bibliothèque va rouvrir dès le 22 mai et le site Internet de la commune sera disponible à partir du 15 mai.

Continuez à prendre soin de vous.

Le Maire, Maurice DESRIERS

Les activités municipales en ce début d'année 2021 se sont poursuivies à un rythme normal. Les employés ont entretenu les voies communales (broyage des haies, curage des fossés et assainissement des chemins). Les travaux de bardage / isolation de la salle des fêtes sont terminés. Compte-tenu des problèmes techniques rencontrés au cours du chantier, une réserve a été posée lors de la réception des travaux concernant le risque de tenue dans le temps de l'opération.

Quelques décisions dans la perspective du retour à une vie normale.

En liaison avec le souhait de fleurissement progressif des villages et du bourg, **un réservoir de stockage d'eau de pluie** de 10 m³ a été acheté. Il sera installé derrière le hangar municipal et permettra l'arrosage des plantes sans prélèvement sur le réseau.

Dans la perspective de la réouverture des restaurants qui pourrait être limitée dans un premier temps aux terrasses, il a été décidé **d'installer une pergola au-dessus de la terrasse arrière du Montcabrien**. Un projet d'isolation du bâtiment du restaurant est également programmé. Ces deux opérations, pour un coût de 54 000 euros hors taxes, seront entièrement financées sur le budget annexe du restaurant (donc sans participation du budget communal). Des subventions ont été sollicitées, notamment auprès du département pour le soutien au dernier commerce.

La salle des fêtes a fait l'objet d'une visite de la commission départementale de sécurité. La commission a donné un avis positif sur la sécurité, considérant que la salle des fêtes était très bien entretenue. Quelques réserves mineures ont toutefois été faites. L'une d'elle concerne la mise aux normes du « piano » (équipement de cuisine). L'entreprise chargée de la maintenance considère que cette mise aux normes peut entraîner des dépenses trop importantes et suggère plutôt de remplacer ledit « piano ». Des devis ont été demandés pour une décision rapide dans la perspective d'une reprise des repas.

Nous avons profité de promotions importantes pour **acheter des décorations de Noël** destinées à remplacer celles qui se sont montrées défectueuses pour un coût d'environ 1 000 euros. Chacun pourra les découvrir dans quelques mois.

La municipalité remercie les habitants de La Glézolle, La Fat et Le Poirond pour leur réponse à l'enquête sur **la sécurité dans les villages**. L'avis très majoritaire est que le projet proposé par les services du département n'est pas satisfaisant. Comme indiqué lors de l'enquête, la commune n'a aucune possibilité d'action sur la route départementale sans l'accord du département. Une réunion sera organisée de nouveau avec ces services pour envisager des mesures là où c'est le plus nécessaire.

Un budget et des projets

Le compte administratif 2020 et le budget 2021 de la commune ont été adoptés à l'unanimité le 14 avril.

Pour 2020 la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 124 893 euros (481 917 euros en recettes et 357 023 euros en dépenses). En additionnant avec l'excédent antérieur cumulé de 503 437 euros, la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 628 330 euros.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 137 080 euros pour l'année 2020 et un déficit cumulé de 100 258 euros qui sera compensé par le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement cumulé. Ce déficit s'explique par la concentration sur l'année 2020 de dépenses (travaux d'assainissement pluvial du Poirond, travaux de voirie, bardage/isolation de la salle des fêtes) soit non subventionnées, soit dont les subventions ne seront perçues qu'en 2021. Des investissements nouveaux sont également intervenus (équipement bureautique de la mairie).

Pour 2021, le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 975 467 euros y compris reports de recettes des années précédentes. Compte tenu de la capacité d'autofinancement dégagee par le compte administratif, 88 799 euros seront affectés à la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 446 454 euros. Outre le solde d'exécution déficitaire reporté de 100 257 euros, les dépenses de la section d'investissement sont composées pour 47 467 euros de dépenses engagées et non terminées de l'année précédente (bardage de la salle des fêtes, travaux sur lignes électriques, création du site Internet) et de 298 728 euros de dépenses nouvelles.

Les dépenses nouvelles correspondent pour l'essentiel aux projets suivants :

- transformation de l'ancien préau et de la cantine en **espace culturel et associatif** pour un montant prévisionnel de 196 968 euros TTC
- **travaux de voirie** pour 29 382 euros (réfection de la VC 104)
- **travaux de consolidation sur l'église** pour un montant prévisionnel de 25 000 euros.

Pour tous ces projets des subventions ont été demandées, ce qui limitera fortement le reste à charge pour la commune. Afin d'assurer le financement de ces projets, il a été décidé de ne pas amputer de manière importante l'excédent cumulé de la section d'investissement et pour cela d'envisager un emprunt qui permettra de gérer la trésorerie pour ces projets et de faciliter le financement de futurs projets pour les années à venir.

Les taux des taxes restent stables

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de **maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021**, à savoir : taxe foncier bâti **30,76 %** (taxe communale 14,55 % + taxe départementale 16,21 %), taxe foncière non bâti **38,28 %**, taxe Cotisation Foncière Entreprise **23,18 %**.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui engendrait une perte de recette pour les communes, l'Etat a décidé d'affecter aux communes la part de la taxe sur le foncier bâti qui était perçu sur la commune par le département. Le taux total de 30,76 % est le résultat du maintien des deux taux à leur niveau de l'an dernier.

Des travaux à prévoir pour l'église

Lors de la visite de maintenance des cloches, **des dégâts importants ont été constatés sur la charpente du clocher** et dans toute la boiserie insérée dans les murs. Les artisans charpentiers contactés, au vu du risque de péril, ont suggéré d'avoir recours à un architecte du patrimoine pour une évaluation globale des travaux à effectuer. Un architecte a donc été contacté qui va remettre un diagnostic et une estimation des travaux nécessaires à la consolidation du clocher.



La réouverture de la bibliothèque

La bibliothèque communale va rouvrir le 22 mai.

Pascal Audebert a accepté d'assurer bénévolement ce service. Il pourra être assisté d'autres personnes dans l'avenir. La bibliothèque sera ouverte dans un premier temps le samedi matin de 10 heures à 12 heures, bien évidemment dans le respect des règles sanitaires. Un renouvellement de 80 % des ouvrages a été fait. Chacun pourra trouver une diversité de titres et il sera possible d'en réserver auprès de la bibliothèque départementale de l'Indre (BDI). Le fonds communal est également à la disposition du public. L'adhésion est gratuite et donne accès aux fonds communaux des autres bibliothèques du réseau dans la Communauté de communes. Nous attendons donc les lecteurs de Montchevrier (et au-delà ...).

Montchevrier va avoir son site Internet

Avec un peu de retard sur le calendrier prévu, **le site Internet de la commune va ouvrir le 15 mai.** Après la conception par la société ABProd, un travail de mise en ligne des documents a été fait par le secrétariat et des bénévoles du Conseil municipal. Ce site est au service des habitants. Les associations sont invitées à faire connaître leurs manifestations ou toute information intéressant la population. Les artisans et commerçants de la commune peuvent également signaler leur activité pour intégrer la liste qui figure déjà sur le site. Un appel est également fait auprès des personnes qui disposeraient de documents historiques sur la commune et qui accepteraient de les diffuser.

Donc rendez-vous dès le 15 mai à l'adresse ; www.montchevrier.fr.

Des nouvelles du département, du Pays et de la Communauté de communes

Le président du RIP36, organisme en charge du déploiement de la fibre dans le département, nous a fait savoir que **la commune serait reliée à la fibre en cours d'année 2023** au lieu de 2025 comme prévu initialement. Toutes les habitations seront concernées et bénéficieront enfin d'un accès normal à Internet. Le raccordement sera gratuit mais un abonnement sera nécessaire auprès d'un opérateur. Le Pays de La Châtre en Berry a mené **une enquête auprès des habitants des 51 communes sur les déplacements.** Suite à cette enquête un programme de 3 ans (2021-2023) a été lancé qui permettra de mettre en place des nouvelles solutions de déplacement en direction des publics spécifiques : personnes âgées, personnes isolées, touristes, élèves, collégiens, lycéens, actifs.... Dans un premier temps quatre actions ont été mises en place : proposer un service de location de vélo à assistance électrique, organiser un transport solidaire au niveau local, travailler avec les écoles et développer les trajets en vélo et à pied travailler avec les entreprises sur les déplacements domicile-travail.

Le budget de la Communauté de communes de la Marche berrichonne a été voté le 14 avril. Il s'équilibre à 1 480 036 euros en fonctionnement et 2 408 567 euros en investissement. Parmi les projets, **un poste de conseiller numérique va être créé** dans le cadre de la maison France services, financé par l'Etat à hauteur de 50 000 euros. Il sera à la disposition des communes et des administrés pour les accompagner dans les démarches numériques, pour des appuis techniques ou des formations.

À la rencontre du « Faire-Pilleurs » à Montchevrier

Nous sommes allées à la rencontre d'un véritable artiste installé depuis 4 ans à Chézalbonneau sur notre commune de Montchevrier.

Monsieur Hervé SOWINSKI, retraité du bâtiment nous a reçues avec le sourire, comme toujours, pour nous faire découvrir toutes ses œuvres plus étonnantes les unes que les autres.

C'est au fil de ses récup' de vieilles ferrailles, de fers à cheval, de roues de charrues et autres vieux matériels agricoles qu'il a commencé à créer de véritables œuvres d'art. Au fur et à mesure de ses créations il s'est inspiré de divers dessins vus dans des magazines comme ses grands vélos d'un autre siècle faits avec des roues de vieilles charrues, et autres outils d'antan.

Et que dire de toutes ces étonnantes figurines qu'il a créées avec des fers à cheval récupérés dans une vieille ferme : la chouette côtoie le renard, le cheval rasta est le gardien du jardin où l'on découvre une tonnelle, un portail tout en fer à cheval, de grands animaux, parfois même sortis d'une ère lointaine, tel ce coq préhistorique, que du bonheur...

Mr SOWINSKI travaille ses créations à l'instinct, des fois d'après des photos qui peuvent l'inspirer et qu'il va réaliser en fonction des ferrailles qu'il va trouver dans sa caverne d'Ali Baba où règne un grand bric à brac de vieux objets très divers récupérés en brocante ou dans les fermes. Il travaille aussi la pierre qu'il sculpte de portraits au gré de son imagination ou qu'il transforme en gargouille.

Depuis peu il s'est mis à travailler aussi le bois et là encore il révèle un talent d'artiste qui nous épaté.

M. SOWINSKI récupère toutes les vieilles ferrailles de ceux qui voudraient bien lui léguer et fait des créations à la demande pour toute personne désireuse d'exposer dans son jardin ou à sa porte une de ses réalisations.

Nous vous livrons quelques photos qui attestent de son talent !



Le vélo



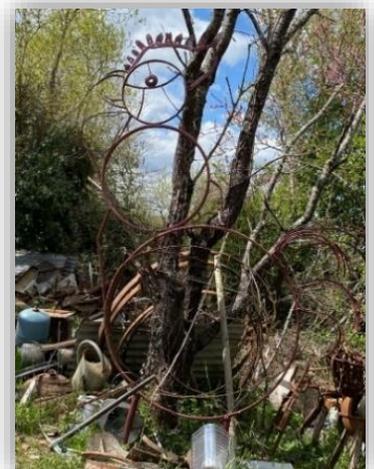
Le Cheval Rasta



L'Autruche



Le Renard et la Chouette



Le Coq préhistorique

Quelques infos



*Exprimez votre talent
aux couleurs du Tour !*

Participez au concours
Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris

Un prix spécial récompense cette année
les 6 plus beaux décors fleuris
illustrant le Tour de France et le cyclisme

Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre mairie
avant le 31 mai 2021

Des lots offerts
à tous les participants

Ouvert à tous
inscription gratuite

infos sur indre.fr



Les dictons des Saints de Glace :

le 11 mai, "Attention, le premier saint
de glace, souvent tu en gardes la trace",

le 12 mai, "Saint Pancrace souvent
apporte la glace",

le 13 mai, "Avant saint Servais point
d'été, après saint Servais plus de gelée"

Nous avons **un logement
communal à louer.**
Si vous connaissez des
personnes intéressées,
n'hésitez pas à les diriger
vers la mairie pour plus de
renseignements.



Nouveau !
Votre site internet dédié à
l'Assainissement Non Collectif

C'est par ici !

<https://www.syndicat-mixte-gestion-assainissement-autonome-indre-saur.fr/>

VOUS POUVEZ PARTAGER CE LIEN SUR LE SITE DE VOTRE
COMMUNE OU AUPRÈS DES USAGERS.

Les usagers trouveront tous les renseignements nécessaires
concernant l'Assainissement Non Collectif :

- Conseils d'entretien, bonnes pratiques,
- Visites périodiques, contrôle en cas de vente,
remise aux normes des installations,
- Coordonnées du service, etc...